

2 C 3 T PACA

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 040 Euros**

**Siège social :
35 bis rue Cité des Platanes
13005 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 524 156 478

PROCÈS- VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026 STATUANT SUR UN CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Les actionnaires de la SAS 2 C 3 T PACA, société par actions simplifiée au capital de 1 040 Euros, dont le siège social est sis 35 bis rue Cité des Platanes 13005 MARSEILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n°524 156 478, se sont réunis audit siège le premier juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 mai 2026 conformément à l'article des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Géraldine CHAUTARD, présidente.

La présidente constate qu'est présent :

- Monsieur Christophe ENEA, propriétaire de toutes les actions composant le capital de la société.

La présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La présidente dépose les documents suivants sur le bureau et les met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des lettres de convocation à la présente assemblée,
- les accusés de réception des lettres de convocation,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

CE

La présidente indique que les convocations ainsi que le texte des résolutions de la présente assemblée ont été adressés à l'actionnaire quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer l'ordre du jour suivant :

- prise en considération de la démission de Madame Géraldine CHAUTARD de ses fonctions de présidente,
- quitus de la gestion opérée par Madame Géraldine CHAUTARD jusqu'à la date de sa démission,
- nomination de Monsieur Christophe ENEA aux fonctions de président,
- pouvoirs pour accomplir les formalités d'enregistrement et de publicité qui résulteront des décisions de la présente assemblée.

Puis elle ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires prend acte de la démission remise par Madame Géraldine CHAUTARD de ses fonctions de présidente à compter du 1^{er} juin 2026 à minuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires donne à Madame Géraldine CHAUTARD, présidente démissionnaire, quitus de la gestion qu'elle a exercé jusqu'au 3 mai 2026 à minuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires nomme, à compter du 1^{er} juin 2026, Monsieur Christophe ENEA, né le 22 octobre 1979 à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant 360 chemin du Charrel 13400 AUBAGNE, de nationalité française, aux fonctions de président pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Géraldine CHAUTARD, présidente démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au nouveau président ou à son mandataire pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le président et les actionnaires présents dont les noms suivent :

Monsieur Cristophe ENEA

Président, actionnaire

« Bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation des fonctions de président



Madame Géraldine CHAUTARD

Présidente démissionnaire

